

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

NOTIFICATION AUX PARTIES

No 2013/012

Genève, le 19 avril 2013

AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

adoptés par la Conférence des Parties à sa 16<sup>e</sup> session,  
Bangkok (Thaïlande), 3-14 mars 2013

1. Conformément aux dispositions de l'Article XV de la Convention, la Conférence des Parties à la Convention a examiné à sa 16<sup>e</sup> session, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 14 mars 2013, les amendements aux Annexes I et II proposés par les Parties. Ces propositions d'amendements avaient été communiquées aux États contractants de la Convention dans la notification n° 2012/061 du 16 novembre 2012.
2. A sa 16<sup>e</sup> session, la Conférence des Parties a pris les décisions suivantes (l'abréviation "spp." désigne toutes les espèces d'un taxon supérieur):
  - a) Les taxons suivants sont **supprimés de l'Annexe I** de la Convention:

**F A U N A**

CHORDATA

MAMMALIA

DASYUROMORPHIA

Thylacinidae                    *Thylacinus cynocephalus*

DIPROTODONTIA

Macropodidae                    *Onychogalea lunata*

Potoroidae                    *Caloprymnus campestris*

PERAMELEMORPHIA

Chaeropodidae                    *Chaeropus ecaudatus*

Thylacomyidae                    *Macrotis leucura*

AVES

GALLIFORMES

Phasianidae                    *Lophura imperialis*